



## Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

# Conseil de Ligue

Réunion du samedi 1<sup>er</sup> Avril 2017 à 15h45 à Villeurbanne

*Président* BARBET Bernard.

*Président délégué* NOLORGUES Vincent.

*Présents* ALBAN Bernard, ALLARD Denis, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BEGON Yves, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, HARIZA Abtisssem, JANNET Jean-François, JUILLARD Stéphane, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MILVAQUE Jean-Claude, MORNAND André, MUFFAT JOLY Michel, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, SALZA Jean-Marc, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

*Assistent* COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, GENE BRIER Vincent, MEZURE Jean-François, SEUX Roland.

*Excusés* AMADUBLE Philippe, BELISSANT Patrick, DELOLME Thierry, GOURMAND Roland, RAYMOND Didier, SAEZ Gérard, THINLOT Daniel, DEGRANGE Jean-Michel, MROZEK Sébastien, REYNAUD Raphaël.

-----o---oOo---o-----

### ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président et du Président Délégué (B. Barbet, V. Nologues)
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil de Ligue du 11 Mars 2017 (B. Barbet)
3. Retour sur l'Assemblée Fédérale des 17 et 18 Mars 2017 à Paris (B. Barbet)
4. Présentation du calendrier sportif 2017/2018 (et validation en Bureau Plénier le 18 Avril 2017) (B. Barbet)
5. Structuration départements, commissions, administration à partir de la saison 2017/2018 (B. Barbet)
6. Présentation organigramme E.T.R. (à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2017) (B. Barbet)
7. Assemblée Générale LAuRAFoot du 18 Juin 2017.  
Rétro planning sur les textes à voter.
8. Dossiers juridiques (M. Coquet)
9. Point Tola Vologe (B. Barbet)
10. Questions diverses (à envoyer par écrit avant le jeudi 30 Mars 2017)  
**District de Lyon et du Rhône** : dérogations possibles en cas de dissolution "à l'amiable" d'une fusion  
**District du Puy de Dôme** : clubs Football Entreprise évoluant au niveau régional qui souhaitent à compter de la saison 2017/2018 évoluer exclusivement en départemental dans le District du Puy de Dôme de Football.  
**District de Savoie** :
  - Point sur la demande de bons de formation supplémentaires
  - Ventilation sur reliquat alloué par la LFA dans le cadre du FAFA pour les projets d'infrastructures**Yves BEGON** :
  - Les projets de Fusion de clubs
  - Dérogation surclassement U18 pour jouer en U19 après le 31 janvier

Le Président Bernard BARBET, en ouverture de la réunion du Conseil de Ligue, adresse, en son nom personnel et au nom de l'ensemble du football régional ses plus chaleureuses félicitations à Pascal PARENT, vice-Président de la LAuRAFoot et Président du District de Lyon et du Rhône et à Jean-Michel AULAS pour leur brillante élection au Comex de la FFF ainsi qu'à Raymond FOURNEL, Président du District de la Haute Loire, pour sa toute aussi brillante élection à la Haute Autorité de la FFF.

Il formule tous les souhaits de réussite à Vincent NOLORGUES, Président délégué de la LAuRAFoot, dans sa campagne pour accéder au Bureau Exécutif de la LFA en position de n° 2 sur la liste conduite par Marc DEBARBAT, actuel Président de la Ligue Centre Val de Loire.

Il présente les excuses de MM. Philippe AMADUBLE, Patrick BELISSANT, Thierry DELOLME, Roland GOURMAND, Didier RAYMOND, Gérard SAEZ, Daniel THINLOT, Sébastien MROZEK, Jean-Michel DEGRANGE et Raphaël REYNAUD.

Il renouvelle les condoléances de l'ensemble de la ligue à Didier RAYMOND à l'occasion du décès de son papa et à la famille et aux proches d'Éric MAYOL, directeur-adjoint de la MDS décédé il y a quelques jours.

Il remercie l'ensemble des participants à ce Conseil de ligue programmé « atypiquement » un samedi après-midi mais cet atypisme aura une compensation agréable avec la participation à la Finale de la Coupe de la Ligue entre Monaco et PSG au Parc OL, 1<sup>ère</sup> finale décentralisée de ladite Coupe. A propos des participants, je tiens à mettre en exergue la participation de Jean-François MEZURE, retraité frais émoulu depuis hier soir ; nous avons cependant convenu avec Jean-François qu'il poursuive son activité contre rémunération jusqu'au 30 juin. Il pourra ainsi accompagner la fusion des administrations ex-Auvergne et ex-Rhône-Alpes en appui de Richard DEFAY notamment.

## 1. Informations du Président et du Président Délégué (B. Barbet, V. Nolorgues)

### **Bernard BARBET :**

Effectifs :

RHONE-ALPES						
	2015-2016 Fin de saison	2015-2016 Date à Date	2016-2017 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
<i>Nouvelles</i>	54 496	53 958	58 764	4 806	108,91%	8,91%
<i>Renouvel.</i>	127 013	126 856	126 710	-146	99,88%	-0,12%
<i>Chgt Club</i>	19 681	19 548	19 618	70	100,36%	0,36%
	201 190	200 362	205 092	4 730	102,36%	2,36%
			3 902	101,94%		

AUVERGNE						
	2015-2016 Fin de saison	2015-2016 Date à Date	2016-2017 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
	11 742	11 619	13 153	1 534	113,20%	13,20%
	34 025	33 945	33 668	-277	99,18%	-0,82%
	5 241	5 219	4 954	-265	94,92%	-5,08%
	51 008	50 783	51 775	992	101,95%	1,95%
			767	101,50%		

L'AuRAFoot					
2015-2016 Fin de saison	2015-2016 Date à Date	2016-2017 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
66 238	65 577	71 917	6 340	109,67%	9,67%
161 038	160 801	160 378	-423	99,74%	-0,26%
24 922	24 767	24 572	-195	99,21%	-0,79%
252 198	251 145	256 867	5 722	102,28%	2,28%
		4 669	101,85%		

**MDS à Paris le 16 février :**

Réunion avec Bernard DESUMER, Président de la MDS, Isabelle SIPTZBARTH, Directrice Générale de la MDS et plusieurs membres de la direction de la MDS en compagnie de Vincent NOLORGUES, Raymond FOURNEL, Richard DEFAY et Jean-François MEZURE.

**Principaux sujets traités :**

Partenariats : Accord sur 100 K€ (83.333 euros HT actuellement 82 K€ sur les 2 ligues).

Indemnités journalières : proposition de généraliser cette couverture à l'ensemble des licenciés concernés de Rhône-Alpes. Actuellement en Auvergne cette couverture est tarifée à 0.82 €. Demande de nouveaux tarifs à MDS.

**AG Fédérale électorale à Paris les 17 et 18 mars :**

Voir en Point 3.

**Travail sur le Budget Prévisionnel 2017-2018 le mercredi 22 Février à Villeurbanne :**

Daniel THINLOT, Jacques VANTAL, Eric LUC, Richard DEFAY, Jean-François MEZURE, Laëticia ARMENGOL, Sylvie SCARINGELLA et partiellement Bernard BARBET.

Sans en dévoiler les contours définitifs qui restent à préciser, le BP 2017-2018, difficile à appréhender du fait de quelques méconnaissances sur le fonctionnement de la nouvelle ligue, du déménagement à Tola Vologe et de la définition des flux financiers Ligue-Districts, prend forme, sera maîtrisé et ne conduira pas à une augmentation des tarifs des licences si ce n'est « l'alignement » des ex-tarifs Auvergne sur les ex-tarifs Rhône-Alpes.

**Soutenance des candidatures de Grenoble et Lyon pour la Coupe du Monde FIFA Féminine 2019 à Paris le 23 mars :**

Bernard BARBET, Richard DEFAY, pour les deux candidatures, Michel MUFFAT-JOLY et Jacky RAYMOND, pour celle de Grenoble et Pascal PARENT, pour celle de Lyon ont accompagné les délégations des deux villes et sont intervenus pour les défendre.

Il convient de noter la qualité des deux dossiers, de leur présentation. D'excellents atouts existent notamment la complémentarité des deux candidatures. 11 villes sont candidates ; 9 seront retenues. Les autres candidats : Paris, Auxerre, Nancy, Nice, Montpellier, Reims, Le Havre, Le Mans, Rennes, Valenciennes.

**AG CROS Rhône-Alpes le 25 mars à Saint Priest :**

AG ordinaire sans grande nouveauté dans l'attente de la fusion avec l'Auvergne qui aura lieu en 2018.

**Entretiens individuels CTR à Villeurbanne les 27 et 28 mars :**

Voir Point 6.

**Travail sur les départements et commissions le 28 mars à Villeurbanne :**

Voir Point 5.

**Travail sur le calendrier sportif 2017-2018 à Villeurbanne le 27 mars :**

Voir Point 4

**Réunion d'échanges sur la mise en place du national 3 le 28 mars à Villeurbanne :**

Christophe DROUVROY et Laurent VAICHERE de la DCN ont présenté les modalités de l'organisation régionale du National 3 à BB et RD.

- Rappel du contexte : passage de 8x14 à 12x14.
- Règles uniformes pour les 12 groupes :

- Ancrage territorial : une compétition fédérale gérée par les Ligues.
- Licence « club fédéral » : aides FFF maintenues (licences et déplacements)
- Aide à la gestion du national 3 : 20.000 euros à chaque centre de gestion.
- Calendrier général de la compétition déterminé par la FFF.
- 12 groupes de 14 équipes : 1 accession + 3 relégations.
- Règles de transition à l'issue de la saison 2016-2017 :
  - 12 équipes reléguées de CFA.
  - 78 équipes maintenues en CFA2.
  - 22 équipes accédant de DH.
  - Besoin de 56 équipes à désigner :
    - Repêchage de l'équipe 12<sup>ème</sup> puis du 13<sup>ème</sup> (pas le 14<sup>ème</sup>) si le groupe est encore incomplet.
    - Accession des suivants de DH (si nécessaire, organisation d'un barrage par match A/R).
- Aspects règlementaires :
  - Constitution des poules de N3 : validation par le BELFA sur proposition des Ligues.
  - Application AG de Tours (dernier jamais repêché et comptabilisation des points 3-1-0 et -1)
  - MAJ Feuille de match avec FMI.
  - Réintégration du règlement fédéral carton bleu (départage).
  - MAJ de l'annexe sécurité.
  - La billetterie du N3 est un service rendu par FFF.
  - Points particuliers :
    - Spécificités des ligues : cas des obligations plus importantes que règlement N3.
    - Modification du calendrier : dans la contrainte de la fin du calendrier et respect des tours de CdF.
- Gestion sportive :
  - Discipline par CRD.
  - Réserves, réclamations et contestations d'après-match : CRR.
  - Réserves techniques : CRA.
  - Gestion disciplinaire foot2000 (quid cumul National 3 et compét. Ligue).
- Gestion Foot2000 :
  - Engagements : FFF suite décision BELFA.
  - Grille de compétition au choix de chaque ligue.
- Désignation des officiels :
  - CRA. Elite régionale.
  - Remboursement aux ligues par semestre sur justificatifs/miession.
  - Base de remboursement : 200 kms AR à 0,401 euros.
  - Indemnité de match : 70€ centre ; 35€ assistant.
- Aspects financiers :
  - Engagements gérés par FFF.
  - Amendes disciplinaires encaissées par ligue.
  - FFF garde les droits d'exploitation :
  - Ballons Nike : 24 ballons/club + patch.
  - Télévision : si intérêt local d'un opérateur voir avec le service droits TV internet de la FFF.

Interrogations de Jean-Marc SALZA relativement à la différence de traitement entre la DH et la N3 (plafonds kilométriques et montant des indemnités kilométriques).

➔ La LAuRAFoot fera remonter au Comex de la FFF que les indemnités N3 paraissent insuffisantes voire en décalage par rapport à l'actuel CFA 2 et impossibles à mettre en place.

**Réunion du Collège des Présidents le 1<sup>er</sup> avril 2017 à 14h00 à Villeurbanne :**

- Précisions concernant le CNDS et notamment par rapport aux emplois.
- Roland SEUX est intervenu sur le PES en proposant le modèle des actions pour 2017/2018 sur lesquelles les membres du Collège n'ont pas émis d'avis défavorable. Toutefois, avant validation, les lieux où se dérouleront les actions devront être précisés.
- Evocation des flux financiers : proposition est faite aux Districts avec un pourcentage sur le chiffre d'affaire des licences hors assurance.

Le Conseil de Ligue se prononcera le 5 Mai 2017.

**Vincent NOLOGUES :**

Celui-ci informe les Présidents de Districts de l'annulation du Collège des Présidents de Ligues et Districts des 21 et 22 Avril prochain, seul les bureaux des Collèges seront maintenus le 21 Avril 2017.

Les textes seront présentés aux Collèges le jour de l'A.G. de la LFA.

## 2. *Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil de Ligue du 11 mars 2017 (B. Barbet)*

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 3. *Retour sur l'Assemblée Fédérale des 17 et 18 mars 2017 à Paris (B. Barbet)*

Tous les textes proposés ont été adoptés.

### **Modifications des textes fédéraux :**

- Règlement disciplinaire et barème disciplinaire :
  - Règlement disciplinaire.
  - Barème disciplinaire
  - Impact sur les règlements généraux.
- Certificat médical.
- Dématérialisation de la licence avec application immédiate.
- Règlement du Label Jeunes.

### **Arrêté des Comptes au 30 juin 2016 :**

- Adopté.

### **Elections :**

- Liste Noël LE GRAET élue à 57,4 % au 1<sup>er</sup> tour.
- Liste Jacques ROUSSELOT, 42,1%.
- Liste Eric THOMAS, 0,50%.
- Liste David DONADEI, 0,00%

## 4. *Présentation du calendrier sportif 2017/2018 (et validation en Bureau Plénier le 18 Avril 2017) (B.Barbet)*

Elaboration préalable du calendrier par Bernard BESSON et Yves BEGON.

Finalisation par ces 2 personnes, Vincent NOLORGUES et Bernard BARBET.

Par rapport au calendrier présenté :

- Suppression d'est et ouest pour R2 et R3 qui n'ont pas de raison d'être.
- Prévoir un calendrier si poules de 13 en R2 et R3 (calqué sur R1 ?)
- Maintien de la journée des Derby en Auvergne
- Décalage de 3 journées qui sont programmées pendant les vacances scolaires d'avril
- Le Conseil de Ligue décide que les équipes féminines régionales ne participeront pas aux finales régionales futsal.

Proposition :

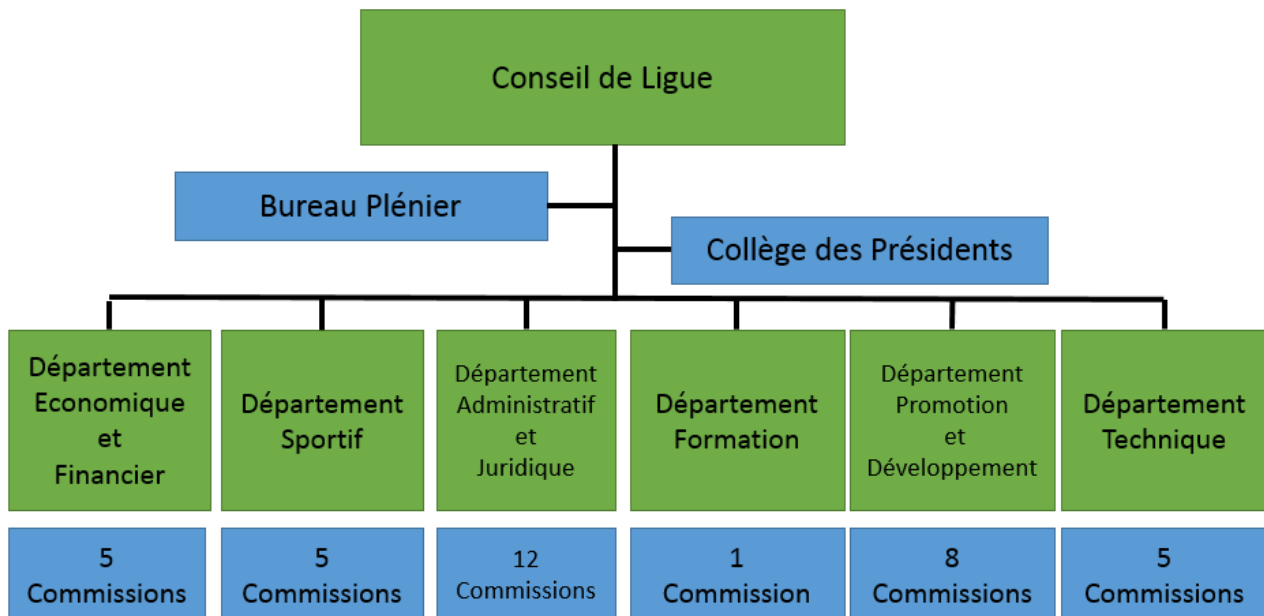
- Discussion ce jour (spécificité Auvergne avec la journée des derbies un mercredi).
- Retour des remarques pour le 13 avril, dernier délai.
- Validation définitive par le Bureau Plénier du 18 avril prochain.

## 5. *Structuration Départements, Commissions, Administration à partir de la saison 2017/2018 (B. Barbet)*

Proposition de Bernard BARBET retravaillée avec Vincent NOLORGUES et Richard DEFAY.

Constitution des Commissions et Départements lors du Conseil de Ligue du 29 mai 2017.

Au préalable, consultation des Commissions en place.



#### Economique et Financier (5)

- Commission des Finances
- Subventions
- CRSAM
- CRCG
- Gestion Tola Volage

#### Sportif (5)

- Toutes les Compétitions
- Délégations - Médiations
- Sécurité et gestion des matches sensibles et à risques,
- Ethique
- Désignations arbitrage ?

#### Administratif et Juridique (12)

- Organisations institutionnelles
- Coordination commissions.
- Médailles.
- Surveillance des opérations électorales.
- Révision des Règlements.
- Règlements.
- Discipline.
- Appel.
- Terrains et Installations Sportives.
- Statut Arbitrage.
- Statut des Educateurs.
- Contrôle des Mutations.

#### Formation (1) (Arbitres, Dirigeants et Educateurs).

#### Promotion et Développement (8)

- Féminisation.
- FAFA.
- Evénements.
- Communication et promotion.
- Marketing.
- PEF.
- Stages LAuRAFoot.
- Nouveaux Projets – Evolution – Consultation

### Technique (5)

- Arbitrage.
- Technique (DAP et PPF).
- Labels.
- FM Scolaire et Universitaire.
- Médicale

soit 1 Conseil de Ligue, 1 Bureau Plénier, 1 Collège des Présidents, 6 Départements et 36 Commissions.

Conclusion de M. Barbet :

« Cela fait beaucoup, d'autant qu'il n'a été tenu compte des commissions qui auront deux configurations. Il importera d'être imaginatifs, de recentrer sur les départements et de ne pas composer des commissions pléthoriques. »

### 6. Présentation organigramme E.T.R. (à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2017) (B. Barbet)

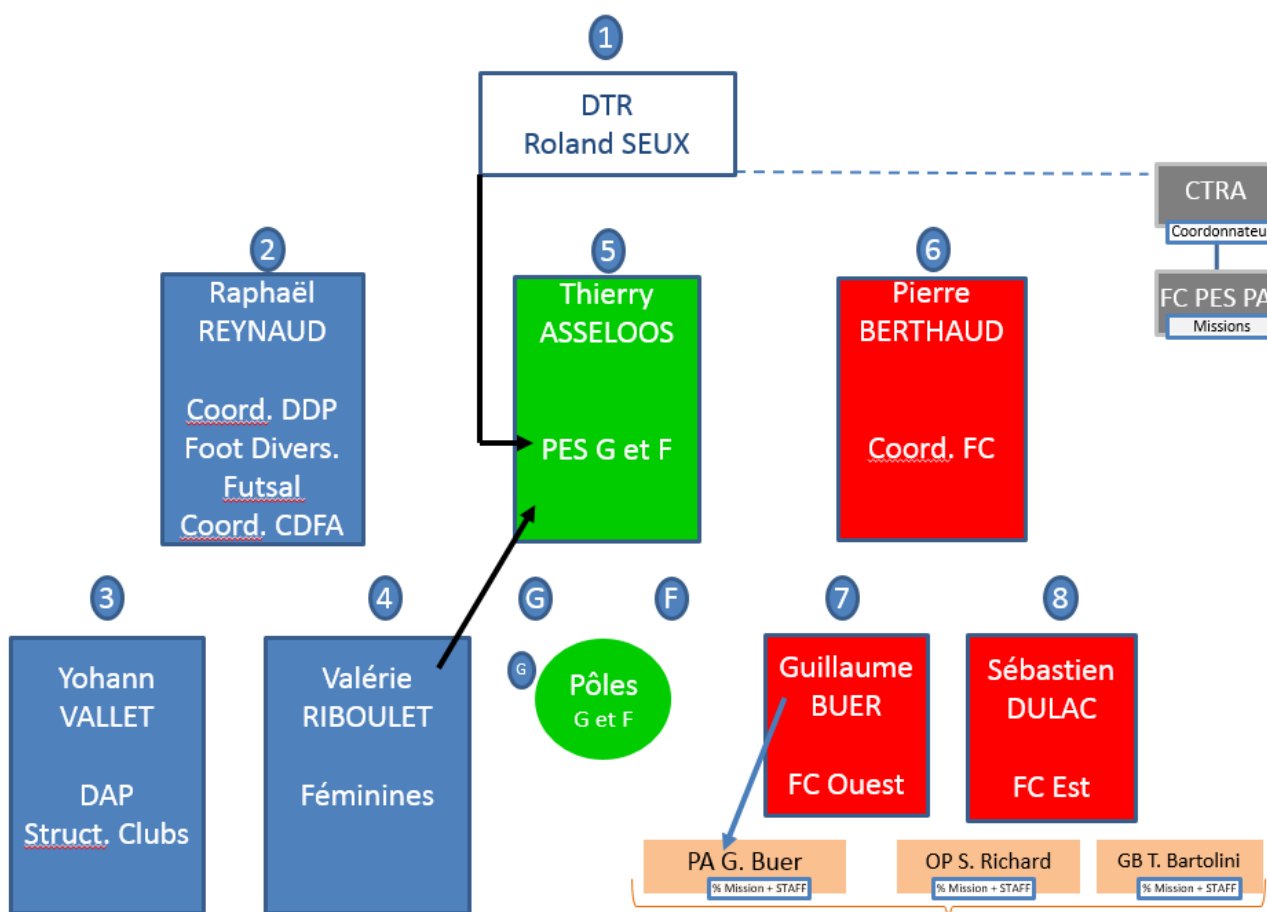
Chaque Conseiller Technique Régional a eu un entretien individuel avec Vincent NOLORGUES et Bernard BARBET le 27 mars.

Jean-Michel DEGRANGE, Roland SEUX, Vincent NOLORGUES et Bernard BARBET se sont réunis le 28 mars et ont proposé chacun leur proposition d'organigramme : les 4 propositions étaient strictement identiques et l'organigramme présenté maintenant a été adopté.

Bernard BARBET a prévenu personnellement chaque CTR de son affectation qui n'a pas fait l'objet de réactions négatives ; ce n'est plus tout à fait le cas actuellement.

Vincent NOLORGUES a présenté l'organigramme au DTN (P. PION) qui est en complet accord avec nous.

L'organigramme de l'ETR ci-dessous sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :



Il appartiendra à l'ETR (Jean-Michel DEGRANGE et Roland SEUX) de peaufiner les missions de chacun et de les proposer au Président avant le 1<sup>er</sup> juin. Vincent NOLORGUES informe que de nouvelles fiches de poste ont été élaborées par la DTN.

## 7. Assemblée Générale LAuRAFoot du 18 Juin 2017.

Rétro planning sur les textes à voter :

- Conseil de Ligue du vendredi 5 mai : présentation de tous les textes proposés par les groupes de travail :
  - Débat.
  - Validés : OK.
  - Non validés ou à modifier : présentation au Conseil de Ligue du 29 mai qui validera définitivement.
- Budget prévisionnel :
  - Réunion des finances fixée le mardi 23 mai 2017.

Lieu : dans le Rhône.

Date : dimanche 18 juin 2017.

## 8. Dossiers juridiques (M. Coquet)

Information relative à la signature d'une **convention relative au signalement et au traitement des infractions commises à l'encontre des arbitres de football**, le 15 mai 2017 à la Cour d'Appel de Grenoble, entre les procureurs de la République des TGI de Grenoble, Valence, Gap, Vienne, Bourgoin Jallieu, les Ligues Auvergne-Rhône-Alpes et Méditerranée de Football et les sections régionales de l'UNAF Auvergne-Rhône-Alpes et Méditerranée.

Par cette convention, la LAuRAFoot s'engagerait « à communiquer au procureur de la République et aux services de police ou de gendarmerie saisi, les informations relatives aux sanctions disciplinaires prononcées par la commission de discipline dans les affaires dont sont victimes les arbitres de football ».

## 9. Point Tola Vologe (B. Barbet)

Le périmètre a été défini :

- Siège.
- Résidence Formation avec toilettage de l'hébergement et vestiaires au sous-sol.
- Pôle espoirs avec hébergement au 2<sup>ème</sup> étage et vestiaires au RDC.

Dans l'attente de la proposition financière détaillée des Architectes pour nous permettre d'accepter et/ou d'arbitrer, une dernière visite pour les fluides aura lieu mercredi.

Pour l'instant, le déménagement tel que prévu reste envisageable mais il ne pourra supporter un quelconque nouveau délai.

## 10. Questions diverses

**District de Lyon et du Rhône** : dérogations possibles en cas de dissolution "à l'amiable" d'une fusion.

Arsène MEYER explique qu'une fusion se passe mal et que les clubs ayant fusionné souhaitent se séparer. Les équipes évoluent en championnat de District et ceux-ci se sont mis d'accord pour récupérer chacun une ou plusieurs catégorie(s).

Cette demande a été acceptée par le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône, à la seule condition que le Conseil de la Ligue valide la proposition.

Le Président Bernard BARBET attire l'attention sur le risque d'appel d'un club appartenant à la poule d'un des clubs issus de la fusion. Dans ce cas, la Commission d'Appel serait obligée d'appliquer les Règlements.

Après discussion et débats, une réponse sera apportée pour le Conseil de Ligue du 5 Mai 2017 au District.

**District du Puy de Dôme** : clubs Football Entreprise évoluant au niveau régional qui souhaitent à compter de la saison 2017/2018 évoluer exclusivement en départemental dans le District du Puy de Dôme de Football.

Le Conseil de Ligue accède à cette demande.

**District de Savoie** :

- Point sur la demande de bons de formation supplémentaires

Les Districts ayant organisé des formations sont tenus de transmettre tous les justificatifs à la Ligue pour envoi à la F.F.F. afin de solder la première dotation de bons et ensuite bénéficier de bons supplémentaires.



- Ventilation sur reliquat alloué par la LFA dans le cadre du FAFA pour les projets d'infrastructures :

Reliquat = 90 K€ pour la partie Rhône-Alpes.

= 40 K€ pour la partie Auvergne.

Après débat, discussion, le Conseil de Ligue approuve la répartition suivante :

- 20 K€ pour le District de Lyon et du Rhône.
- 15 K€ pour le District de l'Isère et celui de la Loire.
- 10 K€ pour chacun des autres districts.

**Yves BEGON :**

- Les projets de Fusion de clubs :

Rappel de l'échéancier :

Pré-projet : le 31 Mars

Projet : le 30 Avril

Les dossiers des 2 « ex-Liges » seront validés par le Conseil de Ligue avant validation définitive par la F.F.F..

Il évoque le cas d'une fusion entre 2 clubs de 2 Districts différents (Districts de l'Allier et du Puy de Dôme), sachant que les Districts concernés sont d'accord.

Le Conseil de Ligue valide cette demande.

- Dérogation surclassement U19 pour jouer en Seniors après le 31 janvier :

Les licenciés signant après le 31 Janvier ne peuvent participer à une compétition officielle (article 152 alinéa 1). Or, la Ligue d'Auvergne n'a pas de championnat U19...

L'alinéa 4 prévoit que la Ligue Régionale peut accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de District.

➔ Ainsi, le Conseil de Ligue donne son accord pour que les U19 du secteur de l'ex-Ligue d'Auvergne ayant signé après le 31 janvier 2017 puissent participer aux compétitions Seniors mais uniquement dans les compétitions inférieures à la division supérieure de District.

La séance est levée à 18H15.

Le Président,

Le Président Délégué,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Vincent NOLORGUES

Pierre LONGERE